



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3311 - Aide au sport de haut niveau

Proposition d'attribution d'aides à la pratique sportive compétitive amateur

Rapport n° CP/2016/540

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides aux associations sportives ayant engagé une de leurs équipes ou leurs athlètes aux championnats de France.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide à la participation aux championnats de France amateurs.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aide aux associations engagées aux championnats de France amateurs : résultats et déplacements

En ce qui concerne les sports individuels, le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs (podiums) et aux déplacements (0,10 €/km). Cette aide est versée à saison écoulée, en l'occurrence pour la saison 2015/2016.

Les équipes de sports collectifs, quant à elles, bénéficient d'une aide aux déplacements (0,10 €/km), versée en début de saison (2016/2017) sur la base du calendrier officiel de la compétition. Les équipes peuvent être amenées à disputer des « *play off* » et obtenir une aide complémentaire pour leurs déplacements.

La participation financière tient compte de la discipline, de l'épreuve, du nombre de divisions sportives composant les championnats de France et du calendrier sportif.

Dans ce cadre, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions en faveur des bénéficiaires potentiels figurant dans les tableaux annexés, pour un montant total de 131 490,30 €

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable le 3 octobre 2016 pour l'attribution de cette aide.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40465	65-6574-32	360 000,00 €	223 331,00 €	131 490,30 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 131 490,30 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements).

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY